**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 119 (1974)
**Heft:** 1

**Artikel:** Les défenses nationales : la France
**Autor:** Perret-Gentil, J.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-343849

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# La France

Dans cette série d'exposés concernant les Défenses Nationales des principales puissances, il ne sera donné qu'une importance relativement moindre à celle de la France pour la simple raison que la question de la Défense française — et particulièrement sa refonte dans l'« Hexagone » après le lachâge de l'Afrique — avait été largement traitée dans la *Revue Militaire Suisse*. Mais ce fut spécialement dans le détail des nouvelles formes organiques. [1]

## Caractéristiques générales

La France est essentiellement une puissance continentale et surtout terrestre, cela notamment par opposition à l'Angleterre, qui a été le type même d'une puissance maritime et pouvant se permettre, en régnant sur les mers, de perdre toutes les batailles d'une guerre sauf la dernière, ce que lui assurait sa position insulaire. La seule puissance du globe qui aurait pu l'imiter fut le Japon, si elle n'avait été dominée dans son île par la force prodigieuse des Etats-Unis.

Cette caractéristique terrestre de la France a été et est, tout pareillement, le fait des pays européens, Prusse, puis Allemagne, l'ancienne Autriche-Hongrie et la Russie, devenue le plus grand empire du globe. La caractéristique en cause se matérialise surtout par une proportion élevée des forces terrestres de la Défense. C'est le trait essentiel qui sépare l'Angleterre de la France. La première n'a jamais eu des forces terrestres supérieures à la moitié, plutôt moins que plus, de ses adversaires sur le continent. De même aucun de ceux-ci n'a eu une Marine pouvant se mesurer avec la Navy britannique.

Il est à noter que maintenant, alors que la question se déplace au niveau des Super-grands, ce rôle de maîtresse des mers, ou plutôt des

[1] *RMS:* sept. 1970: *La Division mécanisée française*; janvier 1972: *La première Armée française*; mai 1972: *Aspects de l'Armée française actuelle;* nov. 1972: *L'Infanterie française nouvelle*. Tous du même auteur, ces articles ont donc surtout mis en relief le détail des formations nouvelles.

Océans, est assuré par les Etats-Unis, qui ne détiennent en temps normal qu'à peine deux dizaines de Divisions terrestres, tandis que sa rivale, l'URSS en possède (y compris les partenaires de son bloc) deux centaines. Mais ses forces navales sont à la moitié de celles des Etats-Unis en tonnage global, toutefois à peine au dixième en « capital ship », c'est-à-dire les grands bâtiments de bataille.

Tous les pays qui possèdent cette caractéristiques terrestre bien marquée, ont tenté d'avoir une Flotte importante, la France, l'Allemagne et l'URSS maintenant. Mais elles n'ont pu parvenir à une suprématie quelconque, car les choses sont ainsi faites qu'un potentiel de défense ne peut être dédoublé à volonté. C'est donc soit l'une, soit l'autre de ces formes. Et le caractère terrestre, proportionnellement le moins coûteux, est d'autant plus pesant que ce sont des forces qui doivent être conditionnées de tout temps pour pouvoir être mises en œuvre immédiatement à la frontière. On ne peut donc pas changer cette définition commandée par la géographie. Il n'y a qu'un point, peut-être, qui puisse l'atténuer; c'est en fait la possession en propre de la puissance — démesurée — nucléaire, avec des armements de très grande portée pouvant intervenir sur la majeure partie du globe. Ainsi la France présente la caractéristique de posséder proportionnellement moins de forces terrestres, mais de disposer de forces nucléaires stratégiques. C'est ainsi une question de possibilités industrielles et financières. Par contre la France n'a plus que 7 Divisions d'active, y compris deux d'intervention et alpine, tandis que l'Allemagne d'un potentiel général assez semblable, en a 12. Mais tout paraît indiquer qu'elle aura l'appui atomique des Américains.

Cependant ce caractère terrestre de la France est bien établi et le restera longtemps. C'est une donnée de base. Toute son histoire militaire s'inscrit bien dans ce cadre, quoique, comme on vient de le dire, les conditions présentes ont fait diminuer les forces de Terre et augmenter celles de Mer et de l'Air.

## L'ORGANISATION

Les forces françaises sont groupées maintenant sous l'égide d'un seul Ministère. Cette concentration est assez récente. Pendant longtemps il y a eu deux ministères, « Guerre » et « Marine ». Puis entre les deux

conflits mondiaux, l'Aviation a donné lieu à la création d'un Ministère, donc en tout trois Ministères, les forces armées étant donc fortement représentées aux délibérations de l'Etat.

Le mouvement inverse s'est produit à partir de 1960. Tout d'abord ce Ministère, devenu des Armées, était complété par trois Secrétariats ou Sous-Secrétariats — Terre, Mer et Air —. Puis ceux-ci ont disparu pour ne laisser subsister qu'un Ministère. Ce système est assez proche de celui des Etats-Unis et d'autres pays y viennent de près ou de loin.

Toutefois la formation interne du Ministère des Armées a été quelque peu modifiée par la création d'une *Délégation Ministérielle pour les Armements* (DMA), organisme d'une certaine autonomie, chargé de la planification et de la production des matériels de guerre. Cependant les différenciations des trois Armées sont telles qu'il a bien fallu laisser à chacune des Armées, à l'intérieur de la DMA, un organisme propre, surtout de production. Ce qui a pu être centralisé, l'a été, par exemple la gérance générale. Mais bien d'autres choses ne font que cohabiter, si l'on peut dire. Ainsi dernièrement il a été question du choix d'un nouvel avion pour l'Aéronautique Navale en remplacement de l'« Etendard » périmé. Tout d'abord on a songé au nouvel appareil franco-anglais de l'Armée de l'Air, de définition d'école et d'appui de feu au sol avec possibilité d'armement nucléaire, le « Jaguar ». Or l'Etat-Major de la Marine s'est récusé vigoureusement pour des raisons sans doute justifiées: autonomie jugée insuffisante pour des missions à remplir à partir de porte-avions, destinées à donner à ces navires leur pleine efficacité; en outre, il aurait fallu modifier les dispositifs de catapultage et d'appontage. Il vient donc d'être décidé de créer une nouvelle version de l'Etendard, soit un « Super-Etendard » adapté à son objet naval.

Par contre la fusion des forces présente un réel avantage, car celles-ci vont se trouver sous l'autorité d'un seul *Chef d'Etat-Major des Armées*, auquel des pouvoirs étendus ont été octroyés, en particulier sur les Chefs d'Etats-Majors des trois Armées. C'est donc une unification ou une sorte de commandement unique, qui se justifie entièrement par l'amalgame qui devra être réalisé à l'avenir entre les trois Armées. Il n'y aura que peu de manœuvres qui ne verront pas la réunion d'éléments de deux armées et même bien souvent de trois lorsqu'on opérera près des côtes. Plusieurs manœuvres du temps de paix ont été organisées sur cette base.

Il faut ajouter dans ce vaste domaine de l'organisation, qu'au dessus du Ministère des Armées proprement dit, le *Premier Ministre* a reçu des compétences dans le cadre de la Défense Nationale, et non plus seulement des Armées, lorsque plusieurs Ministères sont en cause, même assez nombreux et représentant les grands domaines des activités nationales.

En outre, à un échelon plus élevé, innovation suscitée par la gravité de la chose, c'est au seul *Président de la République* qu'incombe la décision de l'engagement des forces armées et — fait essentiel — de l'emploi des moyens nucléaires. D'ailleurs en temps normal, c'est à lui également qu'échoit le rôle d'arrêter les plans d'emploi des forces, et le cas échéant, la conduite de la guerre, en Conseil ou au Comité de Défense. En fait, il y a bien eu une diminution des pouvoirs qui étaient octroyés autrefois au « Généralissime », il est vrai sur le plan terrestre.

Néanmoins il appartiendra au Gouvernement de mettre en œuvre les mesures ainsi décidées au sommet, et au premier titre au *Premier Ministre*. A l'occasion de la refonte de la Défense il a été créé (Décret du 18 juillet 1962), un *Secrétariat Général de la Défense Nationale*, dirigé par un Général du rang le plus élevé. Il assure le secrétariat de la Défense Nationale et des *Comités de Défense*. Le résultat des délibérations est présenté par le Ministre au Premier Ministre et au Président de la République.

L'organisation générale étant modifiée et les compétences anciennes déplacées, il est difficile de dire si la diminution de celles incombant au Chef d'Etat-Major des Armées n'entraînera pas quelque faiblesse pour celui-ci chargé finalement des plus lourdes responsabilités sur le plan militaire.

Le Ministre des Armées — ou autres appelations qui ont eu cours depuis treize ans qu'a duré la dite rénovation des Armées — est assisté pour études par le Délégué Ministériel pour les Armements, dont il a déjà été question; en matière administrative et financière par un *Secrétaire pour l'Administration*; dans le domaine des études des plans et des directives intéressant la mise en œuvre des Forces armées, par le Chef d'Etat-Major des Armées (déjà cité). En outre, on trouve directement auprès du Ministre, le Directeur de la *Gendarmerie* et de la Justice Militaire; les *Inspecteurs généraux des Armées et le Contrôleur des Armées*, dont les compétences portent sur le domaines administratifs et

financiers. De plus, le Ministre dispose pour les questions inter-armées du *Comité des Chefs d'Etat-Major*; et enfin du *Conseil Supérieur*, qui réunit les Officiers Généraux titulaires de hauts postes.

### La classification des forces

Il y a eu plusieurs manières de présenter cette classification, qui ne touchent en fait que des points de forme. Celle couramment employée est la suivante; Forces Nucléaires Stratégiques, ou de dissuasion; les Forces de manœuvres (ou Corps de Bataille), ainsi que les Forces tactiques aériennes, qui ne sont qu'une fraction du Corps de Bataille; les Forces d'Intervention (sous-entendu extérieures); et la Force de Sûreté, dont tout particulièrement tout ce qui est compris sous l'appellation de Défense Opérationnelle du Territoire (DOT).

Les *Forces nucléaires stratégiques*, dites couramment la Force de Frappe, selon une première appellation d'origine américaine. C'est la réalisation majeure actuelle, qui met en œuvre pour la Défense française l'énergie atomique, qui, comme on l'a déjà mentionné, a fait forcément diminuer par ailleurs les parts des autres formations de la Défense, surtout de Terre. Mais la puissance ainsi acquise est immense.

Cette Force se subdivise en trois éléments dont l'élaboration a été lancée par tranches successives depuis les années 60. Mais ce premier élément tendra à disparaître, probablement sans être remplacé.

Ces éléments sont constitués par:

1° des *Bombardiers*, 3 escadres à 3 escadrons, de Mirage IV d'emploi *stratégique*, prévus au nombre de plus d'une centaine, dont 58 étaient toujours en service permanent. Il s'y ajoutait des unités de transport et de ravitaillement en vol. Cet élément a amorcé son déclin. Il ne semble pas avoir été considéré comme d'une valeur décisive, car les Mirages IV, excellente réalisation, n'ont pas le rayon d'action suffisant pour parvenir au rôle des grands bombardiers intercontinentaux. Avec deux ravitaillements en vol, ils n'atteindraient pas une portée allant bien au delà des Carpathes.

(Caractéristiques: 1er vol, 1959; poids, 30 tonnes; moteur, ATAR; vitesse, mach 2,2; autonomie, non indiquée officiellement; équipage, 1 pilote et 1 navigateur; armement, une charge atomique de 70 à 100 kilotonnes.)

Les diverses unités stationnent en plusieurs points du territoire, notamment dans le Sud-Ouest et le Sud-Est; et une fraction dans l'Est. Le commandement de cette Force est installé souterrainement à Taverny, non loin d'Enghien, où se trouve également le Commandement supérieur des Forces stratégiques.

2° le *Groupement des engins SSBS* (Sol-Sol-Balistique-Stratégique). Il comprend 2 unités de tir comportant chacune 9 engins, qui ont été mises en service en 1971 et 1972. La création d'une troisième unité a été décidée dernièrement et portera le tout à 27 SSBS. Le dispositif est installé en silos profonds au Plateau d'Albion en Haute Provence, y compris les unités de commandement et de tir. Les charges atomiques ont été indiquées d'une puissance de 150 kilotonnes et la portée des engins à 3000 km, qui est dite « intermédiaire » (ou moyenne) par les Super-grands. Cet élément est relié de même à Taverny et placé sous haute autorité.

(Les engins en cause sont de 14,9 tonnes de hauteur en deux étages; diamètre de 1,5 m et d'un poids au départ de 31,9 tonnes; propergol solide).

Enfin, le 3e élément, la *FOST* (Force Océanique Stratégique), composée de Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins (SNLE). Sont nucléaires la propulsion des navires et la charge des engins. Ces derniers sont dits MSBS (Mer-Sol-etc).

(Leurs caractéristiques sommaires sont: déplacement de 8000 t; longueur, 130 m; largeur, 10,60; puissance, 16 000 CV; propulseur auxiliaire par groupe électrogène; vitesse de 25 nœuds, 20 en plongée; armement classique important, dont des torpilles autoguidées; personnel, 135 hommes (2 équipages renouvelables); durée des croisières, jusqu'à 90 jours.)

Et surtout armement de 16 engins, selon la même formule que celle des sous-marins atomiques américains. Longueur des engins, 10,40 m; diamètre, 1,50 m; poids au lancement, celui-ci s'effectuant en légère plongée, de 18 tonnes; charge atomique de 500 Kt (ou 1 *demi-mégatonne.*)

Actuellement deux SNLE sont entrés en service, le Redoutable (1971) et le Terrible (1972); un troisième suivra en 1974, le Foudroyant. C'est le premier niveau à atteindre qui permet d'avoir un ou deux submersibles en mission ou en attente et un troisième au carénage. Enfin, deux autres suivront jusqu'en 1980 au plus tard, l'Indomptable et le Tonnant. Donc

un total de 5. L'Angleterre sera à 7; les Américains à 41 plus un nouveau programme important; les Russes à 80 environ de sous-marins nucléaires, mais beaucoup de formules moins développées, par exemple les fusées allongées sur le navire et immergées lorsque le bâtiment est en plongée.

Cette force sous-marine nucléaire a donc donné lieu à un commandement particulier subordonné à la FOST, déjà mentionnée. Un Amiral désigné a sous ses ordre les SNLE, au fur et à mesure de leurs mises en service, plus 2 escadrilles de sous-marins classiques. Son PC est à Houilles, à l'intérieur, et les installations concernant les SNLE (arsenal et école principalement) sur l'Ile Longue, une... presqu'île sur la rive sud de la baie de Brest.

Ces trois éléments de la Force de Frappe sont naturellement reliés et subordonnés au PC opérationnel de Taverny. Il est certain que ce troisième élément est le plus puissant, notamment de par sa faculté de naviguer en plongée et d'opérer de n'importe quel point des mers sur n'importe quel point à l'intérieur des terres.

Il est à noter que cette Force de Frappe est donc élaborée pour ainsi dire par participation des trois Armées, ou par prélèvements sur elles.

On a évidemment beaucoup discuté sur la valeur réelle de cette Force de Frappe, plutôt « petite » par rapport aux moyens mis en œuvre par les Super-grands. Si elle peut, en effet, attirer des foudres, elle n'en recèle pas moins un haut facteur d'autonomie. Il n'est pas besoin, le cas échéant, de se soumettre à quiconque pour la mettre en œuvre.

## Les forces de manœuvre

Ce terme recouvre essentiellement les forces de Terre et, en plus, une bonne part des forces aériennes tactiques, en partie à vocation nucléaire. (C'est la partie de la Défense française qui a été le plus traitée dans les articles cités ci-dessus. On ne reviendra donc que sur les points principaux).

Sous cette rubrique de forces de manœuvre on range aussi les Escadres navales de la Marine de l'Atlantique et de la Méditerranée.

La 1re *Armée*, dont le poste de commandement est à Strasbourg, comprend 2 Corps d'Armée; le 1er stationné en France, PC à Nancy,

est formé de 3 Divisions, dont les sièges sont à Verdun (4e Div.), Mulhouse (7e) et Compiègne (8e). Le IIe Corps d'Armée a son poste de commandement à Baden-Oos. Il est entièrement stationné en Allemagne. Il comprend 2 Divisions, à Trèves (1re) et à Fribourg (3e). Le commandement de ce C.A. assume également des responsabilités territoriales, ainsi que la liaison avec la Bundeswehr. L'ensemble de ces forces se présente donc, d'une part, par un échelon avancé d'orientation Nord-Sud, face à l'Est; et d'autre part, par un échelonnement d'unités se prolongeant jusque dans la région parisienne, d'orientation Ouest-Est. C'est évidemment, abstraction faite des territoires du Benelux, la grande voie qui a vu passer le plus d'invasions et de guerres. Mais en l'occurrence les forces françaises se trouvent en second rang...

Les 5 Divisions de la 1re *Armée* sont toutes composées de 3 Brigades dont 2 mécanisées et 1 motorisée. Elles devront toutes être mécanisées selon un type unique. C'est une question de matériels à produire, notamment des nouveaux chars moyens AMX 30, très puissants, qui sont fabriqués à une certaine cadence. En définitive ils seront au nombre d'un millier — ce qui est encore loin des 16 milliers soviétiques en Europe... — D'autres matériels sont en cours de livraison: des blindés de transport de troupe; le nouveau système de défense anti-aérienne Roland, le réseau STRIDA couvrant le Territoire d'une veille radar permanente et de localisation de menaces; des canons automoteurs de 150 mm à tir automatique montés sur châssis d'AMX 30; du matériel modernisé des Transmissions, etc.

Enfin, l'engin le plus important qui a commencé à être livré, le « PLUTON ». Il s'agit d'un système d'arme, comprenant le châssis de char AMX 30, transportant l'engin placé dans un conteneur allongé à l'horizontale en position de route et relevé à l'angle de tir voulu pour le tir. Au lancement il coulisse dans son caisson sur des rainures auxquelles il est suspendu. Le système comprend encore un camion-grue pour le service de la pièce et un véhicule étanche pour le transport du personnel, ainsi que le dispositif de guidage inertiel fonctionnant en liaison avec l'engin en vol, qui donne constamment sa position, et un calculateur; etc.

(Caractéristique du Pluton: vecteur à propergol solide pesant 1200 kg; poids total de l'engin, 2 tonnes; longueur du vecteur, 7,590 m; diamètre, 0,63 m; envergure (de l'empennage), 1,415 m; l'ogive, contenant la charge, y compris le dispositif de mise à feu, mesure 2,80 m de longueur.

L'engin est compris dans le caisson, tandis que l'ogive le dépasse entièrement. L'engin est à deux étages, un d'accélération au départ à combustion rapide, l'autre, de croisière, à combustion lente. Vitesse en fin de course, 1 100 m/sec. Equipage, 4 hommes seulement pour le service de l'engin et la mise en place de la charge atomique, celle-ci d'une puissance de 15 à 20 Kt. Portée s'étageant de 10 km (distance de sécurité du côté ami) à 120 km au maximum.)

Une pièce et ses moyens de servitude, constituent une section; 2 sections forment une batterie; et 2 batteries, 1 Régiment Pluton du type divisionnaire; et celui du type de CA, 4 batteries. On a donc 4 pièces pour le premier et 8 pour le second; et au total pour l'Armée, 36 Plutons, non encore tous livrés.

Les grandes unités trouvent donc là une super-puissance de feu nucléaire — les plus « petites bombes » étant relativement plus puissantes que celles de très hautes capacités. Dans le cas présent, cette puissance dépasse tout ce qui constituait autrefois l'artillerie divisionnaire, qui subsiste d'ailleurs pour une forte part; elle agira vraisemblablement contre les résistances locales, même rapprochées, tandis que les engins Pluton (Div. et CA) pourront procéder par manœuvres de feu et concentrations.

Ainsi en définitive, depuis les premières années 70, l'Atomique a pénétré dans les forces tactiques, Terre et Air, par lesquelles on aurait pu commencer.

### Les forces aériennes tactiques

Une Force aérienne tactique a son commandement à Metz (Frescaty), qui est également le siège de la 1re Région Aérienne. Elle comprend des Escadres destinées à la reconnaissance, l'attaque, la couverture et l'appui de la 1re Armée. Elles sont articulées en 2 Commandements tactiques, à Metz et à Nancy, 1er et 2e CATAC (Commandement Aérien TACtique), le tout constituant la FATAC (Force Aérienne TACtique). Au total, ce sont donc 6 Escadres et 14 Escadrons.

Cette Force n'est pas subordonnée à la 1re Armée, mais elle lui est étroitement liée. Toutes les missions aériennes sont effectuées en faveur de cette Armée. Plusieurs organismes réalisent cette liaison, dont le plus important est un Centre d'opérations d'appui aérien, qui est articulé en

3 branches: feu, reconnaissance et coordination, les forces terrestres possédant un organisme similaire. Et un autre organisme composé d'Officiers de l'Armée de Terre assure la liaison auprès des unités aériennes.

La Force aérienne est équipée actuellement surtout de Mirage III, ou autres types de la même époque. Elle commence à être dotée de Mirage V (50 exemplaires) et de Jaguar franco-anglais, qui seront au nombre de 160.

Leurs caractéristiques sommaires sont données ci-après:

*Mirage* V: longueur, 15,50 m (16,50 m en version école); envergure, 8,22 m; hauteur, 4,50 m; poids en vol, 13,5 tonnes; moteur, ATAR 9C, à double flux de 3 000 kg de poussée avec post-combustion; vitesse mach 2,2; rayon d'action, 4 H; et convoyage, 4 500 km; équipage, 1 pilote; capacité nucléaire, bombe d'une puissance de près de 20 Kt, l'équivalent de celle d'Hiroshima.

*Jaguar:* longueur, 9,15 m; envergure, 8,50 m; hauteur, 4,40 m; poids en vol, 15 t; moteur, ATAR turbomécéa; vitesse, légèrement supersoniqué; rayon d'action, en basse altitude, 600 km; et convoyage, 4 500 km; équipage 1 ou 2 pilotes; capacité nucléaire, bombe de près de 20 Kt.

Deux escadres de chasse seront progressivement dotées de Jaguar. Enfin d'autres dispositifs nouveaux seront introduits peu à peu.

## Les forces navales

Comme les Forces aériennes, celles de la Marine sont rangées également dans la catégorie dite « Manœuvres ». Elles comprennent l'Escadre de l'Atlantique, avec PC à Brest; et l'Escadre de la Méditerranée, PC à Toulon, chacune constituée autour d'un porte-avions. Ces forces sont articulées en Divisions pour les bâtiments et en Flotilles pour l'Aéronavale. Comme bâtiments importants, on trouve, outre les P-A, un porte-hélicoptères, qui est également navire-école; 2 frégates et un lanceur porte-engins; 16 escorteurs d'escadre et 15 escorteurs rapides. La Marine a la responsabilité, comme l'Air pour la Défense anti-aérienne, de la défense côtière. Elle dispose de 3 Régions maritimes à la tête desquelles se trouve une Préfecture maritime: à Cherbourg, pour la Manche; à Brest, pour l'Atlantique, chargée également de la protection des bases de SNLE

à engins MSBS; et à Toulon, pour la Méditerranée. Des dispositions sont prises pour que les Préfets maritimes (Océan et Méditerranée) puissent agir isolément en cas de crise grave. En outre, un commandement non sans importance, déjà signalé, est celui de la FOST, comprenant les flotilles de sous-marins d'attaque, classiques et atomiques. Mais ce dernier commandement pourrait passer directement, comme tout ce qui est atomique, sous l'autorité du Chef d'Etat-Major Général des Armées.

Il est apparu que insensiblement l'Escadre de l'Atlantique gagnait en importance par rapport à celle de la Méditerranée, ce qui peut inciter à admettre que les buts de défense de l'OTAN jouissent d'une certaine préférence, ce qui ressort aussi de l'implantation de la Première Armée.

Au total, la Marine comprend actuellement 300 000 tonnes en navires de toutes les catégories et environ 500 aéronefs.

## Les forces d'intervention

Il s'agit de quelques forces spécialement aménagées pour agir à l'extérieur. Elles sont dites également de présence, car certains éléments sont stationnés en des points de l'Afrique Noire, dont Fort-Lamy, Dakar, etc; mais ces positions sont de plus en plus effritées.

Ces forces d'intervention sont constituées essentiellement par la 11e Division de Parachutistes à 2 Brigades, à Toulouse et à Tarbes. Cette Division comprend une troisième Brigade (la 9e) aérotransportable, dont le PC est à Saint-Malo. Mais elle forme sous l'autorité de la Marine, un groupement amphibie comprenant en plus des moyens navals, les Commandos de Fusiliers marins et le groupement opérationnel de la Légion Etrangère, à Orange et en Corse. L'Armée de l'Air y participe par appui de feu; et elle fournit les moyens de transport aérien prélevés sur son Commandement Aérien Militaire (COTAM), PC à Villacoublay. Il y a lieu de remarquer que la 9e Brigade peut également intervenir sur un théâtre européen. La 11e Division aéroportée porte donc le nombre des Divisions d'active de l'Armée de Terre à 6 et — en anticipant — la Division Alpine, encore incomplète, à 7.

Il y a encore lieu de noter que l'Air qui participe à de nombreux systèmes de défense, possède plus de 2 000 appareils de toutes catégories.

## La force de sûreté (ou DOT)

Il s'agit en fait de l'ancienne défense du territoire, qui a pris toutefois une importance bien supérieure du fait des possibilités qui ont cours maintenant de parachutages, de débarquements sur des points isolés des côtes, et encore, non des moindres, par des actions subversives à l'intérieur et de guérilla savamment mises au point par les spécialistes de l'Est, et même dans une mesure telle que personne ne se doute qu'il s'agit d'une forme de guerre, souvent d'ailleurs en pleine paix.

Pour traiter ce sujet, il faut rapidement exposer l'organisation de la France territoriale actuelle. Au point de vue militaire, elle comprend 3 Régions maritimes déjà mentionnées, et 4 Régions aériennes; celles-ci viennent se superposer, les unes et les autres, sur les Régions militaires terrestres, soit 7, fractionnées en Divisions militaires (le terme peut prêter à confusion; or il ne désigne pas d'unités). Les Régions comprennent de 2 à 4 Divisions. Et l'ensemble se décompose encore en Délégations militaires départementales (90). Le découpage territorial ainsi réalisé correspond exactement à celui du cadre civil. Il y a ainsi concordance stricte entre les autorités militaires et civiles. C'est là une innovation fort importante qui a été effectuée. Des tableaux ont été dressés donnant la concordance des autorités civiles et des commandements militaires, qui sont fort convaincants.

Des dispositions ont également été prises pour que les Régions, ou sans doute groupements de Régions et Divisions, selon les circonstances, puissent agir isolément en cas d'événements graves, la liaison étant perdue avec le pouvoir gouvernemental central. Chacun de ces échelons détient des « délégations de pouvoir » pour agir dans ce sens. Ces dispositions représentent de même des innovations très intéressantes à l'époque actuelle.

Les forces militaires fournies à la DOT le sont par l'Armée de Terre; elles comprennent des Brigades alpines, dont une semi-Division du temps de paix, déjà mentionnée, des Régiments de cavalerie légère équipées d'auto-mitrailleuses et des Régiments d'Infanterie ayant reçu une formation « commando ». Ces unités possèdent un noyau de personnel d'active et seront, le cas échéant, complétées par une levée de Réservistes. D'ailleurs la majeure partie des effectifs proviendra des réserves. Mais

dès le temps de paix elle est solidement étoffée par des éléments de la Gendarmerie, dont les effectifs ont été sérieusement augmentés ces temps derniers (par 8 000 hommes, en y incluant des appelés du contingent). En cas de crise la Gendarmerie assure les mesures de mobilisation, la sûreté de la circulation et intervient contre les éléments douteux.

En outre, les forces de la DOT, qui s'élèveraient à environ une centaine de Régiments, seront peu à peu organisées en Brigades (par contre en Divisions en Allemagne). Il est prévu dès maintenant une modernisation d'ensemble des matériels et l'introduction de nouveaux types, auto-mitrailleuses légères, véhicules légers de transport blindés, hélicoptères, vedettes de surveillance côtière, etc.

En temps de paix un Général de haut rang fait fonction d'Inspecteur de la DOT et deviendra éventuellement le conseiller dans ce domaine auprès du Général-en-Chef. Il n'y a pas de Commandant unique de la DOT, car les unités de cette formation pourront passer sous le commandement des chefs en fonction là où se dérouleront les opérations. En tout cas la qualification d'« opérationnelle », introduite dans cette appellation générale dénote bien un effort certain de donner à cette formation un caractère d'unités combattantes.

## Budget et effectifs

Les Armées vivent sous le régime de plans de cinq ans, qui ont été mis en concordance chronologique avec les Plans économiques, également quinquennaux de la Nation, pour harmoniser de part et d'autre la répartition des crédits budgétaires. En outre, à l'origine d'un Plan, le Parlement est invité à voter pour cinq ans les crédits portant sur les postes les plus importants, ou cinq ans d'autorisations de programmes. Cela concerne surtout les armements dits majeurs, dont les programmes ne peuvent plus s'accomplir en un an. Ainsi ceux placés sous régime quinquennal ne subissent pas de rupture, même si le budget n'était pas voté; et la fraction en cause se retrouve incluse dans le budget annuel.

La Marine a demandé que pour elle ces autorisations préalables portent sur quinze ans, étant donné l'importance de certains programmes de grands bâtiments, qui mettent en cause toute la politique d'élabora-

tion de la Flotte. Il est à présumer que l'Air demande à ce qu'il en soit de même, mais d'une longueur de dix ans, qui est bien le délai normal allant de la conception d'un avion jusqu'aux premières mises en service des appareils de série.

Ainsi, pour le Plan quinquennal actuel, portant sur les années de 1971 à 1975 (toutes deux comprises), il a été voté des crédits d'un montant de 168,5 milliards de F. Cependant en période d'inflation continue et accusée, le déroulement de ces Plans se trouve souvent perturbé. Il faut les réviser en cours de route, ce qui est un peu leur négation.

Pour la présentation du budget une grande importance est attachée à la différenciation de deux grandes catégories de dépenses, celles d'*équipement*, ou d'investissement (Chapitre V du budget) dont font partie les programmes quinquennaux votés pour cinq ans, qui viennent d'être signalés; et celles de *fonctionnement*, du Chapitre III. Un équilibre idéal entre ces deux masses de dépenses est leur égalité ou quasi-égalité. Pour l'ensemble de l'Armée Française, actuellement le Chapitre (ou Titre III) est légèrement supérieur, mais d'une manière acceptable, à celui des Investissements. En Allemagne, le fonctionnement absorbe environ le 70% des dépenses. Une autre norme, à laquelle on se réfère souvent, est la proportion des dépenses militaires par rapport au PNB (Produit National Brut). Tandis que les Super-grands en sont à près de 8% (USA) et à 6% (URSS), mais peut-être selon une autre manière de calculer, presque tous les autres pays sont en dessous, sauf Israël. Il semble même que plus le PNB est élevé, plus l'est également cette proportion. Pour les pays européens, elle est en général de 3%; et en particulier pour la France, à 3,09% et l'Allemagne Fédérale à 3,03%.

Mais les autorités militaires sont encore très sensibles à une autre considération, celle du rapport entre le budget militaire et les dépenses globales de l'Etat. Dans tous les pays, semble-t-il, les crédits militaires accusent maintenant une diminution de ce rapport. Est-ce un effet de la co-existence et de la détente? Sans doute pour une part. Mais il faut aussi admettre que les dépenses de l'Etat grandissent constamment, car portant sur des domaines nouveaux du secteur civil. Pourcentage pour la France, 17,6%.

Dans une de ses publications le Service d'Information des Armées a donné les chiffres suivants pour 1972: dépenses de fonctionnement, 86,1 milliards de F; dépenses d'équipement, 82,4 milliards, dont: Section

commune (en milliards de F), 5,6; Aviation, 17,4; Marine, 11,85; armement nucléaire, tactique 2,69; Forces nucléaires stratégiques, 27,7. Il y aurait certaines comparaisons à faire. Ainsi Aviation et Marine, armées de matériels et de spécialistes nombreux par rapport aux effectifs, dépassent ensemble l'Armée de Terre, cependant à effectifs beaucoup plus étoffés. Et les forces nucléaires (tactique et stratégique), à elles seules sont plus coûteuses que celles de l'Aviation et de la Marine réunies. C'est le reflet des armements majeurs.

Dans le domaine des effectifs, on a des évaluations portant sur les différents programmes. Par contre par Armées, les chiffres ne sont pas donnés; ils sont approximativement: Aviation, 100 000 hommes; Marine, 80 000; Forces de manœuvre (Terre), 185 000, auxquels s'ajoutent d'autres postes, dont la Gendarmerie, 66 000 hommes; etc. En comptant les personnels de toutes les catégories en service, on parvient à 670 000, dont 40 000 Officiers environ et 190 000 Sous-officiers. Ce chiffre total comprend encore un poste spécial des personnels de la DMA. En tout donc 700 000 environ (personnel féminin compris). Les appelés du contingent s'élèvent à 280 000 par année, qui se répartissent de la manière suivante: Terre, 78%; Air, 15%; Mer, 7%.

Au grand total ci-dessus, il y a lieu d'ajouter les personnels civils (150 000), les familles des militaires assistées par des soins les services sociaux et médicaux de l'Armée, ainsi que les retraités, qui portent l'ensemble à plus d'un million de personnes dont l'Armée a la charge. Comme celle-ci subventionne par ses propres programmes militaires la moitié environ du budget (soit plus de 2 milliards de F) du Commissariat à l'Energie Atomique, ce serait encore des personnels à compter en plus (13 000 environ), ainsi que ceux, tous civils, œuvrant dans l'Industrie des armements.

* * *

Il y aurait encore de nombreux points à soulever, notamment dans la question des dépenses des Armées et des autorisations de programmes déjà votés; par exemple concernant les matériels aériens, qui s'élèvent à 2,856 milliards à eux seuls, sans compter les programmes d'études et la production d'autres matériels tels que les hélicoptères et les engins sol-air; de même encore le réseau STRIDA (Système de Transmissions et de Représentation des Informations de Défense Aérienne); etc.

Le Livre Blanc de la Défense, paru successivement en deux tomes, constitue une excellente source de renseignement concernant l'immense complexe qu'est devenue une Armée Nationale. On en citera encore quelques points:

Le total du budget pour 1973 est de 34,830 milliards sur un total de celui de l'Etat de 161,4. Pour les Armées, la proportion à l'égard du PNB en sera légèrement surélevée. La plus forte augmentation des dépenses concerne l'Armée de Terre, qui semble avoir maintenant une certaine priorité après celle qu'a eue la Force de Frappe, soit 26,4%; et pour la Section commune, un même pourcentage a été provoqué, pour une part, sans doute par les Armements nucléaires. Pour 1974 la progression des chiffres se poursuivra.

On a fait remarquer que la masse de la Défense se répartit d'une manière assez nette en deux parties: premièrement, l'implantation des forces de manœuvre ou combattantes se situant au nord d'une ligne La Rochelle-Lyon; et secondement, pour la plupart, tous les Centres d'Instruction, et aussi dans une certaine mesure de production, étant regroupés au sud de cette même ligne.

* * *

A cela et en matière de conclusion, il y a lieu de joindre quelques remarques:

L'opération importante de la reconversion de l'Armée française est maintenant à un point assez définitif; son objet a été atteint.

Elle constitue un tout cohérent, qui ne semble pas avoir été touché en profondeur par le travail de dénigration actuelle contre elle; mais il ne faudrait pas trop s'en remettre à cette affirmation.

En outre, le système de défense est valable pour la France même, le cas échéant, tout comme pour la Défense de l'Occident.

Enfin, dans les Forces, l'importance de l'Atomique est devenue considérable. Cette branche peut être estimée à la valeur du quart de l'ensemble.

J. PERRET-GENTIL